
Nombre de membres en exercice: 7	Séance du 25 septembre 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 25 septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 6	Sont présents: Jocelyne MANSANA, Marcel VERDIER, Pierre BERNARD, Serge ROUBY, Mireille FALGOUX, Hubert BERNARD
Votants: 7	Représentés: Véronique CARLOD par Jocelyne MANSANA
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Mireille FALGOUX

PROPOSITION ACHAT PARCELLE B263 POUR FUTURE STATION D'EPURATION (029 2021)

Madame le Maire expose au Conseil le projet de mise en place d'une micro station d'épuration. L'emplacement de celle-ci devrait être au point le plus bas du village. Pour ce faire il faudrait acquérir une partie de la Parcelle B263 appartenant à Mr Marcel Verdier.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de charger Madame le Maire de faire la demande à Mr Verdier Marcel d'acquérir une partie de sa parcelle B263 afin de projeter de réaliser une station d'épuration. Les frais de bornage seront à la charge de la commune.

CREATION D'UN DEUXIEME CONDUIT DE POELE POUR LA MAISON DE LA NATURE ET DU CEZALLIER (030 2021)

Madame le Maire propose la création d'un deuxième conduit de poêle à granulés pour le 1er étage de la Maison de la Nature et du Cézallier. Ce deuxième poêle sera à la charge du Parc.

Le Conseil, après délibération, décide :

- De valider la création de ce deuxième conduit au premier étage de la Maison de la Nature et du Cézallier. (vu avec le Maître d'œuvre)
- De faire faire un devis à l'entreprise en charge du 1er conduit.
- d'autoriser Madame le Maire à valider le devis et l'avenant correspondant aux travaux supplémentaires.

PROBLEME DE LA FOSSE SEPTIQUE A LA SALLE DES FÊTES ET AUX 2 GITES (031 2021)

Madame le Maire expose au Conseil qu'une nouvelle fois il a fallu faire intervenir quelqu'un pour déboucher la fosse septique de la salle des fêtes + 2 gites. Le problème étant récurrent il serait bien d'intervenir sur le fond et faire faire un devis afin de réévaluer les conduits qui mènent à la fosse septique.

Le Conseil, après délibération, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à demander des devis afin de résoudre le problème de cette fosse septique.
- d'autoriser Madame le Maire à valider le devis qu'elle estime le plus intéressant et à faire entreprendre les travaux nécessaires pour régler le problème.

MISE AUX NORMES ERP SALLE DES FÊTES (034 2021)

Madame le maire explique au Conseil que la salle des fêtes est considérée comme une ERP (Etablissement recevant du public) de 5ème catégorie et qu'il conviendrait, pour pouvoir la louer ou la mettre à disposition, de la mettre aux normes et de la faire contrôler par la commission de sécurité.

Le Conseil, après délibération, décide :

- de laisser la salle en l'état.
- de ne pas louer cette salle des fêtes.

RESSOURCERIE

Madame le Maire explique au Conseil que différents meubles peuvent être donnés à la Ressourcerie d'Issoire.

Madame le Maire l'a contacté et la réponse est négative car la commune n'appartient pas à l'Agglo Pays d'Issoire.

Le Conseil décide alors d'apporter le tout à la déchetterie.

HORLOGE EGLISE / DEVIS BODET (032 2021)

Madame le Maire a fait faire un devis auprès de Bodet pour le remplacement de l'horloge tableau de commande, du coffret clocher et des lignes hors normes. Le montant de ce devis est de 4536.60€ TTC.

Le Conseil, après délibération, décide :

- de proposer de mettre ces travaux au FIC et à la DETR de 2022 en même temps que d'autres projets.
- d'autoriser Madame le Maire à monter les dossiers FIC 2022 et DETR 2022.

REMBOURSEMENT DE 2 PNEUS ALPIN A LA SECRETAIRE

Madame le Maire expose au Conseil la demande de la secrétaire concernant le remboursement de 2 pneus alpins pour son véhicule CLIO Estate. En effet, celle-ci doit obligatoirement chausser sa voiture de 4 pneus alpin afin de pouvoir monter à la Godivelle en hivers (elle en a déjà 2). Cette demande vient du fait que si elle reste en plaine il n'est pas nécessaire d'équiper sa voiture de tels pneus, elle pourrait juste avoir des chaînes dans son coffre.

Refus du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DELIBERATION

- 1- L'ancienne pompe à incendie du village sera retapée par un grippeur de Montgreleix
- 2- Le Conseil ne souhaite pas recevoir un artiste à résidence
- 3- Un point sur les travaux de la Maison de la Nature et du Cézallier a été fait

TAXE AMENAGEMENT (033 2021)

Madame le Maire explique au Conseil que la Taxe d'aménagement donne la possibilité aux collectivités qui veulent l'instaurer de financer les équipements publics induits par le développement de l'urbanisation. Madame le Maire informe le Conseil que cette taxe n'est pas mise en place sur la

commune. Pour pouvoir l'appliquer en 2022, il faut l'instaurer en donnant un taux avant le 30 novembre 2021.

Le Conseil, après délibération, décide :

- de ne pas instaurer cette taxe d'aménagement